



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-18 modifiant le Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de l'ex- Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol auquel réfère l'article 2.1.2.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation « industrielle » à même une partie de l'aire d'affectation « commerciale artérielle », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Norme particulière d'urbanisme**

La « norme particulière d'urbanisme » du plan des affectations du sol auquel réfère ce règlement s'applique à l'aire d'affectation « industrielle » mentionnée à l'article 1 tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 3 juillet 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 AOÛT 2006